



Conseil du développement industriel

Trente-troisième session

Vienne, 25-27 juin 2007

Point 4 de l'ordre du jour

Rapport du Comité des programmes et des budgets

Rapport du Comité des programmes et des budgets sur les travaux de sa vingt-troisième session (2-4 mai 2007)

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction	1-9	2
I. Questions d'organisation et de procédure	10-11	3
II. Rapport intérimaire du commissaire aux comptes, y compris la suite donnée aux recommandations du commissaire aux comptes pour l'exercice biennal 2004-2005; rapport sur l'exécution du budget et rapport sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 2006-2007 (point 3)	12-13	3
III. Programme et budgets, 2008-2009 (point 5); barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses inscrites au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2008-2009 (point 6); fonds de roulement pour l'exercice biennal 2008-2009 (point 7)	14-20	4
IV. Normes comptables (point 8)	21-22	5
V. Situation financière de l'ONUDI (point 4); Mobilisation de ressources financières (point 9)	23-27	6
VI. Nomination d'un commissaire aux comptes (point 10)	28-29	7
VII. Date de la vingt-quatrième session (point 11)	30-31	7
VIII. Adoption du rapport (point 12) et clôture de la vingt-troisième session	32-33	8
Annexe Liste des documents présentés à la vingt-troisième session		9

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.



Introduction

1. Le Comité des programmes et des budgets a tenu sa vingt-troisième session au Siège de l'ONUDI, au Centre international de Vienne, les 2 et 3 mai 2007. Les 27 Membres du Comité ont participé à la session: Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Autriche, Burkina Faso, Chine, Côte d'Ivoire, Cuba, Éthiopie, Fédération de Russie, France, Grèce, Guatemala, Hongrie, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Mexique, Pakistan, Pérou, Pologne, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suisse, Tunisie et Turquie.

2. Ont également assisté à la session les 52 Membres de l'ONUDI dont les noms suivent: Afghanistan, Albanie, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Azerbaïdjan, Bélarus, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Croatie, Égypte, Équateur, Espagne, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, Gambie, Inde, Indonésie, Irlande, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Kenya, Koweït, Liban, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Malte, Maroc, Mongolie, Namibie, Nicaragua, Norvège, Oman, Pays-Bas, Philippines, Portugal, République arabe syrienne, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Thaïlande, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du) et Zimbabwe.

3. Les organisations suivantes étaient représentées: Agence internationale de l'énergie atomique, Communauté européenne, Ligue des États arabes, Organisation des pays exportateurs de pétrole et Organisation internationale pour les migrations.

4. Conformément à l'article 17 de son règlement intérieur, le Comité a élu par acclamation M. R. Schaller (Suisse) au poste de Président; M^{me} T. Feroukhi (Algérie), M. A. Shaghghi (Iran, République islamique d') et M. S. Radomski (Pologne) aux postes de Vice-présidents; et M. L. Luna (Pérou) au poste de Rapporteur.

5. L'ordre du jour de la vingt-troisième session, adopté par le Comité, a été publié sous la cote PBC.23/1. Après l'adoption de l'ordre du jour, le Directeur général a fait une déclaration liminaire dont le Comité a dûment tenu compte pour examiner les différents points de l'ordre du jour.

6. Les représentants de groupes régionaux et quelques délégations sont intervenus sur différents points de l'ordre du jour.

7. Le rapport du Comité des programmes et des budgets est soumis au Conseil du développement industriel conformément à l'article 10.4 d) de l'Acte constitutif.

8. Le rapport contient le texte des conclusions auxquelles est parvenu le Comité. La liste des documents dont le Comité a été saisi à sa vingt-troisième session figure en annexe au présent rapport.

9. Les conclusions ci-après du Comité contiennent des recommandations qui appellent une décision du Conseil à sa trente-troisième session ou qui se rapportent aux questions inscrites à l'ordre du jour de cette session:

Conclusion	Objet	Page
2007/2	Programme et budgets, 2008-2009	4
2007/3	Barème des quotes-parts, 2008-2009	4
2007/4	Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2008-2009	5
2007/5	Normes comptables	6
2007/6	Situation financière	6
2007/7	Date de la vingt-quatrième session	7

I. Questions d'organisation et de procédure

10. Le 2 mai, le Comité a examiné une proposition du Président tendant à optimiser l'utilisation des ressources disponibles en matière de services de conférence et a adopté la conclusion ci-après:

Conclusion 2007/1 Utilisation des ressources disponibles en matière de services de conférence

Le Comité, soucieux d'utiliser au mieux les ressources disponibles en matière de services de conférence, a décidé de suspendre avec effet immédiat l'application de l'article 24 de son règlement intérieur relatif au quorum, et ce pour les séances de sa vingt-troisième session seulement, à condition qu'aucune décision de fond ne soit prise à ces séances.

11. Le Comité a décidé de tenir, au cours de la session, des consultations informelles afin de faciliter la rédaction des conclusions et a chargé la Vice-Présidente, M^{me} T. Feroukhi (Algérie), de les présider.

II. Rapport intérimaire du Commissaire aux comptes, y compris la suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes pour l'exercice biennal 2004-2005; rapport sur l'exécution du budget et rapport sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 2006-2007 (point 3)

12. Le 2 mai, le Comité a examiné le rapport intérimaire du Commissaire aux comptes (PBC.23/8), le rapport intérimaire sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2006-2007, présenté par le Directeur général (PBC.23/9) et le *Rapport annuel de l'ONUDI 2006* (y compris le rapport intérimaire sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 2006-2007) (PBC.23/2).

13. Le 3 mai, sur proposition du Président, le Comité a pris note de l'information fournie par le Commissaire aux comptes sur le point 3 et de l'information présentée dans le *Rapport annuel de l'ONUDI 2006*.

III. Programme et budgets, 2008-2009 (point 5); barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses inscrites au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2008-2009 (point 6); Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2008-2009 (point 7)

14. Le Comité a décidé d'examiner simultanément les points 5, 6 et 7.

A. Programme et budgets, 2008-2009 (point 5)

15. Les 2 et 3 mai, le Comité a examiné les propositions du Directeur général relatives au programme et aux budgets, 2008-2009 (PBC.23/7 et Corr.1).

16. Le 3 mai, après avoir examiné un projet de conclusion sur le programme et les budgets, 2008-2009, présenté par le Président (PBC.23/L.7), le Comité a adopté la conclusion suivante:

Conclusion 2007/2 Programme et budgets, 2008-2009

Le Comité des programmes et des budgets:

a) *A pris note* du projet de programme et de budgets, 2008-2009, tel qu'il figure dans le document IDB.33/7-PBC.23/7 et Corr.1;

b) *A confié* au Vice-Président du Comité le soin de mener des consultations informelles ouvertes à tous sur les économies possibles à identifier en coordination avec le Secrétariat dans le projet de programme et de budgets, 2008-2009;

c) *En prenant en compte* le résultat des consultations informelles tenues conformément au paragraphe b), a prié le Secrétariat de l'ONUDI d'informer les États Membres des ajustements qu'il pourrait être nécessaire d'apporter au document IDB.33/7-PBC.23/7 et Corr.1 afin qu'il soit examiné par le Conseil du développement industriel à sa trente-troisième session.

B. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses inscrites au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2008-2009 (point 6)

17. Les 2 et 3 mai, le Comité a examiné une note du Secrétariat sur le barème des quotes-parts pour l'exercice biennal 2008-2009 (PBC.23/3).

18. Le 3 mai, après avoir examiné un projet de conclusion sur le barème des quotes-parts, 2008-2009, présenté par le Président (PBC.23/L.3), le Comité a adopté la conclusion suivante:

Conclusion 2007/3 Barème des quotes-parts, 2008-2009

Le Comité des programmes et des budgets a recommandé au Conseil du développement industriel d'adopter le projet de décision suivant:

“Le Conseil du développement industriel:

a) *Prend note* des informations figurant dans le document IDB.33/3-PBC.23/3; et

b) *Recommande* à la Conférence générale d'établir, pour la répartition des dépenses inscrites au budget ordinaire de l'ONUDI pour l'exercice biennal 2008-2009, un barème des quotes-parts fondé sur la résolution 61/237 de l'Assemblée générale des Nations Unies, ajusté pour tenir compte de la composition de l'ONUDI, étant entendu que les nouveaux États Membres sont tenus d'acquitter une contribution pour l'année au cours de laquelle ils deviennent Membres sur la base du barème des quotes-parts de l'Organisation des Nations Unies, tel qu'il s'applique à l'ONUDI.”

C. Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2008-2009 (point 7)

19. Les 2 et 3 mai, le Comité a examiné les propositions du Directeur général relatives au Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2008-2009 (PBC.23/4).

20. Le 3 mai, après avoir examiné un projet de conclusion sur le Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2008-2009, présenté par le Président (PBC.23/L.4), le Comité a adopté la conclusion suivante:

Conclusion 2007/4 Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2008-2009

Le Comité des programmes et des budgets a recommandé au Conseil du développement industriel d'adopter le projet de décision suivant:

“Le Conseil du développement industriel:

a) *Prend note* des informations figurant dans le document IDB.33/4-PBC.23/4;

b) *Recommande* à la Conférence générale que le montant du Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2008-2009 continue à être de 7 423 030 euros et que l'objet approuvé du Fonds pour cet exercice reste le même que pour l'exercice biennal 2006-2007, c'est-à-dire comme prévu à l'alinéa b) de la décision GC.2/Dec.27;

c) *Prie instamment* les États Membres de verser dans les meilleurs délais le solde impayé de leurs contributions, de manière à éviter autant que possible d'avoir à effectuer des prélèvements sur le Fonds de roulement pour faire face à des déficits dans le paiement des contributions.”

IV. Normes comptables (point 8)

21. Le 2 mai, le Comité a examiné une note du Secrétariat sur les normes comptables internationales du secteur public (PBC.23/5) et un document de séance sur les normes comptables internationales du secteur public établi par le Secrétariat (PBC.23/CRP.5).

22. Le 3 mai, après avoir examiné un projet de conclusion sur les normes comptables, présenté par le Président (PBC.23/L.5), le Comité a adopté la conclusion suivante:

Conclusion 2007/5 Normes comptables

Le Comité des programmes et des budgets a recommandé au Conseil du développement industriel d'adopter le projet de décision suivant:

“Le Conseil du développement industriel:

- a) *Prend note* des informations figurant dans le document IDB.33/5-PBC.23/5;
- b) *Recommande* à la Conférence générale d'approuver l'adoption par l'ONUDI des normes comptables internationales du secteur public dans le cadre de l'adoption de ces normes à l'échelle du système des Nations Unies d'ici au 1^{er} janvier 2010;
- c) *Demande* que les organes directeurs soient tenus au courant des éléments nouveaux concernant les normes comptables internationales du secteur public intéressant l'ONUDI.”

V. Situation financière de l'ONUDI (point 4); Mobilisation de ressources financières (point 9)

23. Le Comité a décidé d'examiner simultanément les points 4 et 9.

A. Situation financière de l'ONUDI (point 4);

24. Les 2 et 3 mai, le Comité a examiné un rapport du Directeur général (PBC.23/10) et un document de séance sur la situation financière de l'ONUDI établi par le Secrétariat (PBC.23/CRP.4).

25. Le 3 mai, après avoir examiné un projet de conclusion sur la situation financière, présenté par le Président (PBC.23/L.2), le Comité a adopté la conclusion suivante:

Conclusion 2007/6 Situation financière

Le Comité des programmes et des budgets a recommandé au Conseil du développement industriel d'adopter le projet de décision suivant:

“Le Conseil du développement industriel:

- a) *Prend note* des informations figurant dans le document IDB.33/10-PBC.23/10;
- b) *Se réjouit* de ce que le taux de recouvrement des contributions en 2006, soit 93,7 %, ait été le plus élevé jamais enregistré;
- c) *Prie instamment* les États Membres et anciens États Membres qui n'ont pas encore réglé leurs contributions, y compris pour ce qui est des

avances au Fonds de roulement et des arriérés d'années antérieures, de le faire sans retard;

d) *Prie* le Directeur général de poursuivre ses efforts, ainsi que ses contacts avec les États Membres et les anciens États Membres, afin d'assurer le recouvrement des arriérés.”

B. Mobilisation de ressources financières (point 9)

26. Les 2 et 3 mai, le Comité a examiné les informations concernant la mobilisation de ressources financières présentées dans le *Rapport annuel de l'ONUDI 2006* (PBC.23/2, chap. 2.C) et un document de séance sur les projets approuvés en 2006 au titre du Fonds de développement industriel, des fonds d'affectation spéciale et d'autres contributions volontaires établi par le Secrétariat (PBC.23/CRP.2).

27. Le 3 mai, sur la proposition du Président, le Comité a pris note des informations concernant le point 9 présentées dans le *Rapport annuel de l'ONUDI 2006* et des informations fournies par le Secrétariat.

VI. Nomination d'un commissaire aux comptes (point 10)

28. Le 3 mai, le Comité a examiné un rapport du Directeur général sur les candidatures reçues pour la nomination au poste de commissaire aux comptes (PBC.23/6 et Add.1) et une note du Secrétariat sur les candidatures reçues pour la nomination au poste de commissaire aux comptes (PBC.23/CRP.3).

29. Le 3 mai, sur proposition du Président, le Comité a pris note du retrait de la candidature du Vérificateur général des comptes adjoint de la République du Ghana au poste de commissaire aux comptes de l'ONUDI.

VII. Date de la vingt-quatrième session (point 11)

30. Le 3 mai, le Comité a pris note des informations fournies dans l'ordre du jour annoté (PBC.23/1/Add.1) sur les dates réservées aux réunions des organes directeurs de l'ONUDI en 2007 et 2008.

31. Le 3 mai, après avoir examiné un projet de conclusion sur la date de la vingt-quatrième session, présenté par le Président (PBC.23/L.6), le Comité a adopté la conclusion suivante:

Conclusion 2007/7 Date de la vingt-quatrième session

Le Comité des programmes et des budgets a décidé de tenir sa vingt-quatrième session les 3 et 4 septembre 2008.

VIII. Adoption du rapport (point 12) et clôture de la vingt-troisième session

32. Le 3 mai, le Comité a adopté le projet de rapport sur les travaux de sa vingt-troisième session (PBC.23/L.1), étant entendu que le Rapporteur serait chargé d'en établir la version définitive.
33. Le Comité a clos sa vingt-troisième session à 18 h 15 le 3 mai 2007.

Annexe

Liste des documents présentés à la vingt-troisième session

<i>Cote</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Intitulé</i>
PBC.23/1	2	Ordre du jour provisoire
PBC.23/1/Add.1	2	Ordre du jour provisoire annoté
PBC.23/2-IDB.33/2	3, 9	Rapport annuel de l'ONUDI 2006 (y compris rapport intérimaire sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 2006-2007)
PBC.23/3-IDB.33/3	6	Barème des quotes-parts pour l'exercice biennal 2008-2009. Note du Secrétariat
PBC.23/4-IDB.33/4	7	Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2008-2009. Propositions du Directeur général
PBC.23/5-IDB.33/5	8	Normes comptables internationales du secteur public. Note du Secrétariat
PBC.23/6-IDB.33/6 et Add.1	10	Candidatures reçues pour la nomination au poste de commissaire aux comptes. Rapport du Directeur général
PBC.23/7-IDB.33/7 et Corr.1	5	Programme et budgets, 2008-2009. Propositions du Directeur général
PBC.23/8-IDB.33/8	3	Rapport intérimaire du Commissaire aux comptes
PBC.23/9-IDB.33/9	3	Rapport intérimaire sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2006-2007. Présenté par le Directeur général
PBC.23/10-IDB.33/10	4	Situation financière de l'ONUDI. Rapport du Directeur général
Documents de séance		
PBC.23/CRP.1	2	List of documents
PBC.23/CRP.2	9	Projects approved under the Industrial Development Fund, trust funds and other voluntary contributions in 2006. Prepared by the Secretariat
PBC.23/CRP.3	10	Candidatures for the appointment of an External Auditor. Note by the Secretariat
PBC.23/CRP.4	4	Status of assessed contributions. Note by the Secretariat
PBC.23/CRP.5	5	International Public Sector Accounting Standards: Additional information on resource estimates. Note by the Secretariat
PBC.23/CRP.6	-	List of participants